

« Nous sommes plus que quatre »

22 avril 2016, Istanbul

C'est ce slogan, scandé sous un soleil de plomb sur l'esplanade face au palais de justice d'Istanbul, qui symbolise notre rassemblement ce vendredi 22 avril. L'accueil par les collègues de Turquie est très chaleureux. Je suis accompagnée par Teoman Pamukçu –qu'il en soit ici chaleureusement remercié !-, docteur de l'ULB et professeur à la Middle East Technical University d'Ankara, venu à Istanbul pour assister au procès, et qui a organisé mon entrée au Tribunal. Lorsque nous arrivons sur l'esplanade, je suis saisie par la très grande chaleur humaine des collègues de Turquie, remplis de gratitude au constat que quelqu'un se soit déplacé pour représenter une Université européenne. De salutation en salutation, le désarroi s'empare de moi : chaque collègue que je salue ou presque a subi des représailles, qui de son Université, qui de l'État, pour avoir signé la pétition. Plusieurs collègues croisés se retrouvent ainsi sans emploi. Etreintes, gratitude de leur côté. Désarroi, sentiment absurde pour moi.

Les intervenants défilent au micro. Un représentant des professions de la fonction publique, un représentant syndical du monde de l'enseignement supérieur, la présidente de l'ONG « Peace in Kurdistan » Margaret Owen, une parlementaire européenne écologiste allemande, Ska Keller, et bien d'autres. Une étudiante intervient, devant une banderole « Nous soutenons nos enseignants ». J'interviens, au nom de l'ULB et j'en suis particulièrement touchée, rappelant à quel point les étudiants sont notre alpha, notre omega. L'ULB a adopté une motion de soutien en janvier 2016¹. « Nous resterons à vos côtés ».

« Nous sommes plus que 4 » : entourés par des cordons de policiers lourdement « équipés », les manifestants écoutent les différentes personnalités et membres de la société civile qui se relaient au micro, venus apporter leur soutien à nos quatre collègues enseignants-chercheurs, Muzaffer, Esra, Meral, Kıvanç accusés de... propagande terroriste (art 7 § 2 de la loi anti-terroriste) pour avoir signé une pétition appelant à la paix² dans les territoires kurdes du Sud-Est de la Turquie, le 10 janvier 2016, et pour avoir organisé une conférence de presse le 10 mars réaffirmant leur soutien à cette pétition.

Muzaffer Kaya est historien, ex-Professeur assistant à Nişantaşı University : il a été licencié par son université après avoir signé la pétition ; Esra Mungan Gürsoy est Professeure-assistante en psychologie à l'université Boğaziçi ; Kıvanç Ersoy est mathématicien, professeur associé à l'université Mimar Sinan. Meral Camcı est linguiste, ex-Professeure assistante à l'université Yeni Yüzyıl : renvoyée de son université après avoir signé la pétition.

¹ Cette motion est disponible sur <http://www.ulb.ac.be/newsletters/newsletter.php?d=1&c=2&nl=247&art=9551&cat=38>. L'ULB a également accueilli ces derniers mois plusieurs événements publics sur la Turquie contemporaine dont une projection-débat sur le passé, avec Ahmet Insel et Serge Avédikian, le 3 décembre 2015 (dans le cadre des Débats de l'ULB : <https://www.ulb.ac.be/culture-europe/culture-europe-video.html>), et une conférence d'Ahmet Insel « Où va la Turquie ? » en octobre 2015 (Chaire Liebman)

² Voir « nous ne serons pas complices de ce crime », <https://barisicinakademisyenler.net/node/63> ou encore http://www.petitions24.net/academiques_pour_la_paix_et_la_democratie_en_turquie. 1128 enseignants chercheurs de Turquie avaient immédiatement signé la pétition. Des dizaines d'entre eux ont subi des sanctions, allant de procédures administratives à l'éviction de leur université, le YÖK (conseil des études supérieures) ayant enjoint les universités de sanctionner les signataires de la pétition (alors que ni la législation ni les règlements en vigueur n'autorisent le YÖK à formuler une telle demande), le tout dans un contexte de suspicion vis-à-vis d'eux, en particulier dans certaines régions marquées par un fort nationalisme turc et sur fond de stigmatisation systématique et insulte des chercheurs signataires par le Président Erdogan. Voir par exemple le témoignage de Çağla Aykaç paru dans *Mouvements* en mai 2016, <http://mouvements.info/des-universitaires-pour-la-paix-en-turquie/>

Les trois premiers étaient en prison depuis le 15 mars, Meral Camcı depuis le 30 mars.

Ce vendredi 22 avril est un jour doublement important sur le plan judiciaire et politique en Turquie : le matin, l'audience du procès intenté contre les journalistes Can Dündar et Erdem Gül³ a eu lieu à huis clos. Cet après-midi, l'audience - publique - contre les « académiques pour la paix », attire des observateurs de Turquie et du monde entier. Un des enjeux immédiats est la libération des 4 prévenus, dont rien, au vu de la législation turque, ne justifie leur maintien en préventive. L'allégation du risque de fuite est en effet battue en brèche : la quatrième prévenue, Meral Camcı est même rentrée de France sur le territoire turc fin mars, alors qu'elle savait que ses collègues étaient emprisonnés ! Elle a été cueillie à son arrivée sur le territoire turc et a connu le même destin que ses 3 collègues.

L'entrée au Tribunal se fait via les portails de sécurité ; un agent de la sécurité me montre son téléphone portable, sur lequel il fait traduire du turc en anglais par *google* un message : « il ne faut pas photographier à l'intérieur ». Situation surréaliste, à l'heure des I-phones. Avant, un simple geste aurait suffi, le langage non verbal y parvenait tout seul ! Le bâtiment est gigantesque, d'aucuns disent que c'est le plus grand palais de justice d'Europe. Après quelques volées d'escalier, nous attendons, massés dans le couloir qui mène à la salle d'audience, collés les uns contre les autres. Les visages sont tendus, nombreux, inquiets, impatients. Serrés comme des sardines, on y croise des visages de personnalités de Turquie connues et renommées : Hasan Cemal, auteur d'un courageux livre sur le génocide des Arméniens⁴ et... petit-fils de Cemal Pacha, l'un des instigateurs du génocide de 1915 ; Can Dündar, dont l'audience avait lieu le matin-même, et qui le 6 mai sera condamné à 5 ans et 10 mois de prison ; de nombreux autres intellectuels turcs dont, notamment Cengiz Aktar, Ahmet Insel, sont présents, sur l'esplanade ou à l'audience même. J'aperçois la journaliste Banu Güven et le député arménien Garo Paylan du Parti démocratique des peuples (HDP) qui vient juste, courageusement, de déposer sur les sièges de l'Assemblée les portraits des députés arméniens arrêtés le 24 avril 1915 puis exécutés : leur présence ajoute à la solennité de cette entrée en matière et rappelle la vivacité de la société civile de Turquie et le vivier intellectuel qui en émane. Tout à coup, un bébé passe au-dessus des têtes d'adultes, porté à bout de bras. Des applaudissements fusent. Il panique et s'effondre en larmes. La salle est bondée : nombreux sont ceux qui devront tenter de suivre l'audience à partir de bribes, depuis le couloir.

L'audience s'ouvre. En grosses lettres, sur le mur qui fait face aux prévenus, la maxime : « La justice est le fondement de l'État ». Sur le banc des accusés, Meral, Kıvanç, Esra, Muzaffer. Lorsqu'il faut décliner son identité, à la question « profession », Meral Camcı répond laconiquement : « sans ». Le silence est pesant. Elle ajoute : « Parce que j'ai signé la pétition ». Elle et Muzaffer ont été expulsés de leur université, Esra et Kıvanç sont sous le coup de l'accusation pénale mais sans avoir été expulsés de leur université. La Présidente de l'Université Boğaziçi, dans laquelle travaille Esra, a même été particulièrement courageuse en

³ On connaît la suite : le 6 mai 2016, le verdict a été rendu : Can Dündar écope de 5 ans et 10 mois de prison, Erdem Gül de 5 ans. Peu avant le rendu du verdict, Can Dündar est victime d'un tir armé sur l'esplanade, accompagné de l'insulte de « traître ».

⁴ Le livre est paru en turc. Il est également paru en français : Hasan Cemal, *1915, le génocide arménien*, Editions Les Prairies ordinaires, Paris, 2015, traduit du turc par Pierre Pandelé.

tenant tête aux injonctions du YÖK, ce qui n'a hélas pas empêché l'incarcération d'Esra Mungan Gürsoy, sa mise à l'isolement et son assignation en justice.

Après la déclinaison des identités, vient le temps du plaidoyer de chacun. Après avoir rappelé la situation qui prévaut dans l'Est de la Turquie, l'ampleur des violences subies par les civils et les difficultés de la vie quotidienne en situation de couvre-feu – d'une durée de près de trois mois dans certaines villes -, les prévenus, chacun à son tour, chacun à sa façon, chacun avec son style, renvoient à l'absurdité de l'acte d'accusation et construisent leur défense sur les principes de la liberté d'expression et sur le rôle des enseignants-chercheurs dans la cité. Je ne comprends pas le turc (merci infiniment à Noémi Lévy-Aksu, Pierre Pandelé et Teoman Pamukçu pour la traduction simultanée en chuchotage, sans relâche et sous cette chaleur étouffante !), mais je reconnais l'anaphore "Suç değil..., suç değil..., suç değil..." :

« *Ce n'est pas un crime de demander la paix.
Ce n'est pas un crime d'être aux côtés des opprimés*

Ce n'est pas un crime d'exiger du gouvernement de contribuer à la paix ».

Du Zola de *J'accuse*, au Sartre de la guerre d'Algérie, la figure des intellectuels français est invoquée par Kivanç Ersoy, qui insiste sur le fait que les signataires de la pétition sont « aussi la Turquie ».

Je retiens des mots, des moments, des virgules, des apesanteurs. Des respirations.

« Je sais que mes étudiants ont besoin de moi ; je leur manque, ils me manquent ».

« Lors d'un colloque international où je devais aller présenter une communication, mes collègues ont marqué solennellement mon absence et m'ont rendu hommage ».

Où l'on apprend que le fils de 5 ans d'un des prévenus, tout au long des 40 jours de détention de son père, a cru que ce dernier était en mission scientifique à l'étranger... et que c'est pour cette raison qu'il ne le voyait pas.

Lorsque les 4 prévenus ont terminé leur plaidoyer, le procureur prend la parole. Une étrange torpeur saisit la salle : l'acte d'accusation, par la bouche du procureur, n'est subitement plus l'article 7-2 de la loi anti-terroriste, mais... l'article 301⁵ du code pénal turc qui punit pour insulte à la nation turque. La salle est éberluée. Concrètement, ce changement d'acte d'accusation réduit la peine possible de 7 ans ½ maximum (au nom de l'article 7-2) à 3 ans maximum. L'audience connaît une interruption, le public se désaltère pour ne pas tomber d'inanition dans cette chaleur étouffante. J'entends des bribes de français, d'anglais, d'allemand, entre autres langues, d'un banc à l'autre : sont présents les numéros 2 de l'Ambassade de France, de Belgique, le président d'SOS Racisme France Dominique Sopo et Benjamin Abtan, président du mouvement antiraciste européen ; un diplomate finlandais,

⁵ L'article 301 est très connu dans l'histoire judiciaire turque récente. C'est notamment sous ce chef d'accusation qu'a été condamné le journaliste arménien Hrant Dink, rédacteur en chef d'*Agos*, peu de temps avant son assassinat le 19 janvier 2007. Hasan Cemal consacre de nombreuses pages à Hrant Dink dans son ouvrage cité plus haut. On peut également citer le livre-témoignage posthume de Hrant Dink *Deux peuples proches, deux voisins lointains*, Actes Sud, 2009, traduit du turc par Emre Ulker et Dominique Eddé, préfacé par Jean Kéhayan.

l'Ambassadeur d'Allemagne, Margaret Owen, Paul Quinn de *Scholars at Risk* : tous ont fait le déplacement. Des messages de soutien ont afflué de la part de Noam Chomsky, Michel Wieviorka, Etienne Balibar, Judith Butler, Immanuel Wallerstein, Loïc Wacquant, David Harvey, pour n'en citer que quelques-uns.

Lorsque l'audience reprend, un moment de flottement reste en suspens, après ce coup de théâtre. Les avocats qui ont préparé une plaidoirie en réponse à l'acte d'accusation initial vont-ils présenter cette plaidoirie malgré le changement soudain de l'acte d'accusation ? Dénonçant l'absurdité de la situation, et des vices de forme – il semble que l'enregistrement des minutes n'ait pas fonctionné ! -, ils se livrent néanmoins à leur plaidoirie. Avec aplomb et conviction. « L'université est non seulement un lieu de production de savoir, mais aussi de débat et d'échange d'idées. Tels sont les principes réitérés dans de nombreuses conventions signées par la Turquie, qu'il s'agisse des textes de l'UNESCO, de la Déclaration de Lima, de la *Magna Charta Universitatum* ».

Fin de cette deuxième partie d'audience. On annonce une nouvelle pause. Le public se regarde, interloqué.

La troisième mi-temps s'annonce... pour s'achever aussitôt : la décision de libérer le soir-même les 4 prévenus est prononcée ! Hurlements de joie, cris de bonheur, embrassades, accolades : même si cela ne signifie en rien un acquittement, et même si le procès continue, le soulagement se répand dans la salle comme un courant électrique. C'est une première victoire, même si elle est à relativiser : non seulement le procès continue (prochaine audience : le 27 septembre), les chercheurs expulsés de leurs Universités n'ont pas été réintégrés, mais de nouvelles expulsions ont été prononcées depuis... Les universités européennes sauront-elles estimer le talent de ces chercheurs courageux, et leur trouver un hébergement institutionnel ne fût-ce que provisoire ?

« Nous sommes plus que quatre ».
